



## La Réserve civique : une aide possible pour l'organisation des opérations électorales par les communes

A l'occasion de l'organisation de l'élection présidentielle, la Réserve civique rappelle que les communes peuvent faire appel à des bénévoles pour compléter leurs bureaux de vote via sa plateforme dédiée « [www.JeVeuxAider.gouv.fr](http://www.JeVeuxAider.gouv.fr) ».

Rappelons que face à l'exceptionnelle pénurie d'assesseurs rencontrée lors des élections départementales et régionales en 2021, liée à la fois au double scrutin et à la crise sanitaire, l'AMF avait relayé aux maires l'offre de service de la Réserve civique, permettant ainsi à 380 mairies de trouver des assesseurs en urgence (1290 personnes ayant proposé leur aide aux mairies via la plateforme).

La constitution des bureaux de vote en période électorale peut parfois s'avérer difficile s'agissant notamment du recrutement des assesseurs. En effet, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs choisis par le maire parmi les électeurs de la commune (articles R.42 et R.44 du code électoral).

Les assesseurs sont chargés de veiller au bon déroulement du scrutin. Ils contrôlent ainsi les émargements et procèdent à l'estampillage des cartes électorales. Ils peuvent également à la demande du président du bureau de vote, vérifier l'identité des électeurs au moment du vote.

Afin de pallier toute difficulté quant au recrutement d'assesseurs lors des différentes opérations électorales à venir, la Réserve civique, dispositif d'engagement civique créé par la loi Egalité et citoyenneté de 2017, propose à nouveau son aide aux communes.

Au travers de sa plateforme publique [JeVeuxAider.gouv.fr](http://JeVeuxAider.gouv.fr), elle favorise la mise en relation entre les communes et plus de 350 000 bénévoles inscrits. Ces bénévoles peuvent répondre aux missions variées d'intérêt général proposées par des organisations publiques ou à but non lucratif, parmi lesquelles les communes.

Pour ce faire, la Réserve civique met à disposition des communes intéressées par ce dispositif :

- un [kit des élections](#) détaillant les différentes étapes à suivre, allant de l'inscription des communes sur la plateforme à la validation des candidatures reçues ;
- un exemple de [communication](#) sur une mission assesseurs faite par une commune « ambassadrice » ;
- un modèle de [communiqué de presse](#) pour solliciter la presse locale afin de recruter des bénévoles.